# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 SEPTEMBRE 1876.

50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.


NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 8 SEPTEMBRE

## Candidatures démocratiques 1876

POUR PRESIDENT DES ÉTATS-UNIS,

SAMUEL J. TILDEN,

DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT,

THOS. A. HENDRICKS,

DE L'INDIANA.

POUR GOUVERNEUR DE LA LOUISIANE, GÉNÉRAL FRANK T. NICHOLLS, D'ASSOMPTION.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR, HONORABLE L. A. WILTZ, D'ORLÉANS.

POUR AVOCAT-GÉNÉRAL, H. N. OGDEN, D'ORLÉANS.

POUR SECRETAIRE D'ÉTAT, W. A. STRONG, DE WINN.

POUR AUDITEUR, ALLEN JUMEL, D'IBERVILLE.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, R. M. LUSHER, D'ORLÉANS.

VENTES A L'ENCAN CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au No 71 rue Carondelet, coin Calliope, beaux meubles, fourneau, etc.

Par M. W. Bewman, au Nord de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

## L'honnête Packard.

M. S. B. Packard, candidat républicain aux fonctions de gouverneur, va entrer en campagne et se présenter aux électeurs de la Louisiane. Le moment est venu de s'occuper un peu de ce personnage qui a été l'un des grands meneurs du parti républicain et de voir quelle figure il y a derrière le masque d'honnêteté dont ses partisans l'affublent.

Qui est M. Packard ? D'où vient-il ? Il va nous l'apprendre lui-même. Dans sa déposition devant le comité congressionnel d'enquête de 1872, nous trouvons les renseignements suivants :

M. Packard réside en Louisiane depuis 1868, il y est venu avec l'armée du général Butler ; il est natif du Vermont. Il s'est marié ici en 1868. Il a pris une part active à la politique depuis le moment où il fut nommé président d'un comité d'enregistrement chargé par la Convention constitutionnelle issue de la reconstruction d'organiser le gouvernement de l'Etat.

Après l'élection de Warmoth, à laquelle il a pris une part active, il a été nommé par celui-ci annotateur des aliénations, position qu'il a occupée jusqu'au moment où il a été nommé marshal des Etats-Unis.

Packard et Warmoth ont été dans les meilleurs termes jusqu'au moment où un nuage s'est élevé entre eux. Warmoth a expliqué pourquoi devant le comité ; nous citons page 341 :

Demande.—Votre attention a été appelée sur quelques accusations spécifiées portées contre vous par le marshal Packard.

Warmoth : Packard a déclaré, entr'autres choses, que j'avais encouragé les monopoles. Je puis avoir servi d'instrument pour créer quelques monopoles, mais il y en a un que je n'ai pas aidé à créer, c'est le monopole du pavage Nicholson, que Packard a fait passer par la législature et qui a été la cause première de notre désaccord.

Plus loin, page 384 :

Dem.—Dites-moi à quelle époque Packard s'offensa de votre décision sur le bill Nicholson, ne fut-ce pas en 1869.

Warmoth.—Le bill fut passé, je pense, dans la session de 1869 ; il m'est parvenu après l'ajournement ; je devais donc soit signer le bill et permettre qu'il devint loi, soit le renvoyer avec mon veto le premier jour de la session suivante, qui était le 1er janvier 1870. Ce jour-là je mis mon veto au bill. Pendant l'année 1869, Packard m'écrivit une lettre appelant mon attention sur le bill et me pressant de le signer. Je ne sais pas ce que j'ai répondu sur le moment, à cette lettre ni si j'ai répondu par écrit ; mais j'ai dit à Packard, je crois, ou à un de ses amis, que je ne signerai pas le bill, et j'ai donné pour raison que je ne pensais pas que l'Etat pouvait entreprendre le pavage d'une rue à la Nouvelle-Orléans. Le bill statuait sur l'établissement d'un pavage Nicholson jusqu'à l'extrémité de Carrollton, à environ sept milles, au coût d'un million de dollars ou plus. L'Etat aurait eu à payer un quart, soit $250,000 à $300,000.

Dem.—Packard ne vous a-t-il pas dit dans une conversation que la responsabilité pesait sur vous seul et de faire pour le mieux.

Warmoth.—Je ne me rappelle aucune conversation. Je me souviens que Packard, d'après ce que me dit un monsieur qui avait causé avec lui, s'était exprimé avec amertume parce que je n'avais pas signé le bill, et qu'il alla jusqu'à dire que j'avais promis de le signer.

Dem.—Packard ne vous a-t-il pas dit qu'il n'avait pas d'intérêt personnel dans le bill, qu'il s'en était occupé à la requête de quelques amis de New York qui y avaient un intérêt.

Warmoth.—Il ne m'a pas dit cela ; au contraire, M. Taylor qui était l'agent de la compagnie déclare dans sa lettre que Packard était intéressé dans le bill.

Dem.—A-t-il dit quel était son intérêt ?

Warmoth.—Non, mais il a dit qu'il était intéressé dans le bill.

Voici le texte de la lettre de M. Taylor ; elle avait été sollicitée par Warmoth pour réfuter une déclaration de John Walsh, suivant laquelle Warmoth aurait refusé $50,000 pour signer le bill et en aurait demandé $75,000.

New York City, 2 septembre 1871.

Au rédacteur du *Republican* :

Je désire vous déclarer dans l'intérêt de la vérité et de la justice envers le gouverneur Warmoth, ce que je sais au sujet du bill du pavage Nicholson.

John A. Walsh m'informa l'hiver dernier qu'il avait offert au gouverneur Warmoth $50,000 pour signer le bill, que le gouverneur avait déclaré qu'il ne signerait le bill pour aucune considération, qu'aucune séduction pécuniaire ou autre ne l'engagerait à signer un pareil bill, que c'était un mauvais précédent pour l'Etat que de payer les frais d'amélioration d'une rue dans la ville de la Nouvelle-Orléans. M. Walsh me déclara encore que si le bill eût été convenable, il l'eût signé à la requête de M. S. B. Packard, qu'il était engagé à le faire et qui était INTÉRESSÉ dans le bill.

JONATHAN TAYLOR.

Notre impartialité nous fait un devoir de soumettre à l'appréciation de nos lecteurs les explications données par M. Packard, page 539 du rapport :

Dem.—Qu'avez-vous à dire au sujet de l'affaire du pavage Nicholson ?

Packard.—Dans mon examen général j'ai déclaré, je pense, que j'avais reçu une lettre de M. [illegible] des Etats-Unis Harris me recommandant M. Taylor pour toute assistance amicale que je pourrais lui donner au sujet d'un acte législatif qu'il désirait faire passer. C'était pendant que j'étais fonctionnaire d'Etat et avant que je fusse marshal des Etats-Unis. Il m'apporta un jour un bill rédigé par le secrétaire de la compagnie du pavage Nicholson. Je ne me rappelle pas distinctement qui présenta le bill à la législature mais je sais qu'il fut présenté. Les dispositions en étaient une autorisation à la compagnie de faire un contrat avec le gouverneur pour la pose du pavage de Carrollton au coût de Tivoli à $3.85 par yarde carrée.

Le bill passa et après qu'il eut passé aux deux Chambres j'allai voir le gouverneur et lui dit que j'aimerais qu'il le signât, attendu que mon ami Taylor était intéressé dans le bill. Il m'expliqua les objections à faire au bill et je me rappelle distinctement lui avoir répondu que s'il y avait des objections en raison desquelles il ne pouvait le signer, la responsabilité était pour lui et que je n'avais rien de plus à dire.

Dem.—Aviez-vous un intérêt quelconque dans le bill.

Rép.—Aucun. Dans la publication de la note de M. Taylor, à l'époque de la difficulté Walsh, il était dit à la fin de la note que j'avais agi sur le gouverneur, l'induction étant que j'avais un intérêt dans le bill. J'écrivis en conséquence à [illegible]

M. Taylor et il m'envoya la réponse suivante :

Bureau des licences générales pavage Nicholson,

Broadway, New York, 13 septembre 1871.

Cher Monsieur : Au sujet de ma note du 2, vous verrez que je n'ai fait que rapporter la déclaration que m'a faite John Walsh, mais je n'ai pas voulu exprimer l'idée que vous aviez un intérêt dans le bill, et en toute justice pour vous, je déclare que je sais que vous n'en aviez pas, et que tout ce que vous avez fait a été fait simplement par amitié.

JONATHAN TAYLOR,

par INGERSOLL.

M. Taylor, ne voulant pas se donner un démenti à lui-même, avait fait signer cette dernière lettre par un commis.

Quel homme que Packard ! Il s'occupe *par amitié* uniquement pour un monsieur qu'il n'a jamais vu et qui lui est recommandé, de faire passer et il essaie de faire signer un bill que Warmoth lui-même refuse de signer, bien qu'on lui offre $50,000 pour sa signature !

Nous n'avons pas la preuve que Packard se soit mêlé d'autres jobs législatifs, mais le rôle qu'il a joué dans l'affaire du pavage, permet de supposer qu'il ne s'est pas tenu à l'écart de la curée à laquelle prenaient part tous les gros bonnets de la Douane.

Packard est un habile homme et le comité congressionnel de [illegible] n'a rien trouvé à redire à la manière dont son bureau est tenu, mais les extraits suivants de plusieurs témoignages établissent qu'il ne négligeait pas les occasions de faire quelques petits bénéfices.

Extrait de la déposition de Henry J. Brinker, capitaine de bateau à vapeur :

Question—Votre bateau transporte-t-il des témoins sur la Rivière-Rouge ?

(Il s'agit ici de témoins dans l'affaire des prisonniers Grant.)

Réponse—Oui, monsieur.

Question—Veuillez dire à quelles conditions vous transportâtes ces témoins et si vous avez conclu des arrangements avec quelqu'un.

Réponse—Je transportai la dernière fournée par l'entremise d'un nommé McMickle. Il vint à bord et les fit citer ; il me dit qu'il y en avait un grand nombre et que moyennant une petite somme il les tiendrait prêts pour moi et qu'ils seraient prêts à mon retour. Je consentis à lui donner ce qu'il me demandait ; je crois que c'était une ou deux piastres par tête.

Question—En quelle qualité McMickle agissait-il ?

Réponse—Je crois qu'il était député du marshal.

Question—Comment fûtes-vous payé et comment McMickle le fût-il ?

Réponse—Mon commis toucha l'argent à la douane. J'ignore comment McMickle fut payé.

Question—Vous dites que votre commis reçut l'argent à la douane ?

Réponse—Oui, monsieur ; et il le reçut du marshal.

Extrait de la déposition de l'ex-shérif criminel, Isaac W. Patton.

Question.—J'appelle votre attention sur ce qui suit : hier soir, le gardien de la prison, Mr. Frémaux, qui est sous vos ordres, a déclaré qu'il remit au marshal un compte de $500 pour l'entretien de prisonniers des Etats-Unis et que quand ce bill fut présenté à cet officier, on demanda et voulut obtenir une réduction de 10 pour cent ; qu'il vint vous consulter à ce sujet et que vous lui ordonnâtes de consentir à l'escompte. Savez-vous quelque chose de cela ?

Réponse.—Oui, monsieur. Il s'agissait d'une réduction de 12 pour cent. Quand Mr. Frémaux revint du bureau du marshal, il m'annonça qu'on y exigeait un escompte de 12 pour cent en disant que c'était la coutume ; car il fallait envoyer le compte à Washington avant de toucher le montant, qu'il y aurait conséquemment un grand retard, que le 12 pour cent était pour le comptant. Je dis d'abord à M. Frémaux que je ne me soumettrais pas. Je fus trouver le colonel Field, avocat général, et lui parlai de cette extortion ; le vieux monsieur s'écria que c'était un outrage, que le marshal n'avait pas le droit d'exiger cela de moi et que s'il était à ma place il ne paierait rien.

Question.—Qui était ce Mr. Field ?

Réponse.—L'avocat-général de l'Etat. J'attendis quelque temps, mais ayant un très grand besoin d'argent et mes dépenses étant considérables, je fus obligé d'accepter les conditions qui m'étaient imposées. Afin d'avoir la somme, je fis dire au marshal que j'acceptais la proposition et on me retint les 12 pour cent.

Question.—Votre témoignage est que le but de la réclamation s'est soumis à l'escompte afin d'avoir l'argent tout de suite ?

Réponse.—Il consentit à la réduction pour empêcher les retards. Le chèque fut tiré immédiatement sur la sous-trésorerie des Etats-Unis.

Question.—Pourquoi l'escompte ?

Réponse.—Je me souviens qu'il fut répondu, au bureau du marshal, que douze pour cent était l'escompte habituel parce qu'il fallait attendre l'argent.

Question.—Vous nous dites que vous obtîntes la somme immédiatement par des traites tirées sur la sous-trésorerie ?

Réponse.—Je touchai le montant à la sous-trésorerie de la Nlle-Orléans. Le chèque portait sur l'endos les mots "court fees" (argent appartenant à la cour.)

Question—Qui signa le chèque.

Réponse.—Mr Packard, le marshal.

Extrait de la déposition du capitaine Frémaux

Dem.—Fîtes-vous un compte pour l'entretien des prisonniers durant leur séjour à la Nlle-Orléans ?

Rép.—Oui, monsieur.

Dem.—Qui le paya ?

Rép.—Le marshal des Etats-Unis.

Dem.—Comment le règlement eut-il lieu ; veuillez l'expliquer au comité.

Rép.—Voici comment cela se pratiquait : tous les comptes pour l'entretien des prisonniers des Etats-Unis, présentés au marshal perdaient 10 pour cent et le bureau du marshal en profitait.

Dem.—Entrez dans plus de détails.

Rép.—Si je présentais un compte de $500 pour le maintien des prisonniers des Etats-Unis, durant six mois, je recevais un chèque de $450 que je remettais au shérif de la paroisse d'Orléans, et le marshal portait $500 au débit des Etats-Unis. On ne payait pas sans l'escompte de 10 pour cent.

Dem.—Comment savez-vous qu'on réclamait $500 au gouvernement ?

Rép.—Parce que cela figurait sur le rôle de paie.

Dem.—Cette réduction était-elle en faveur du gouvernement ?

Rép.—Non, monsieur ; elle était en faveur des officiers.

Le témoin déclare que les chèques étaient invariablement payés à la sous-trésorerie.

Dem.—A la sous-trésorerie ?

Rép.—Oui, monsieur, à la sous-trésorerie.

On voit que M. Packard sous le rapport des transactions d'argent, n'est pas l'homme immaculé que représentent ses partisans. Quant à son honnêteté en politique et en procédés électoraux, elle est suffisamment connue. M. Packard rendrait des points à n'importe lequel des meneurs radicaux. Nous aurons occasion de rappeler ses exploits depuis la participation qu'il a prise à la reconstruction de l'Etat qu'il aspire à gouverner.

## Nouvelles de France.

Nous avons reçu hier soir une malle d'Europe du 26 août ; nous puisons dans nos journaux parisiens les nouvelles suivantes :

M. le maréchal de Mac-Mahon est attendu, ce soir, à Paris, et il y aura conseil des ministres, demain matin.

Le Président de la République séjournera à Paris jusqu'à dimanche, jour où il partira pour le camp de Châlons. Il n'y restera que quatre ou cinq jours, puis retournera au château de la Forêt. Après quoi, le maréchal de Mac-Mahon commencera sa tournée à Dijon, Lyon, Grenoble ; elle durera quinze jours environ.

Quant à Mme la maréchale de Mac-Mahon, elle n'a quitté Paris que pour aller passer quelques jours dans la propriété de La Forêt. Elle ne s'est pas rendue en Suisse et n'a pas eu d'entrevue avec le prince et la princesse impériale d'Allemagne, comme on l'avait dit.

On lit dans l'*Avenir militaire* :

Les réformes que nous annoncions dans l'organisation intérieure du ministère de la guerre se réaliseront en partie du moins, avant la fin de septembre. Dans très peu de temps, un premier décret, portant subordination de tous les services au chef d'état-major général, c'est-à-dire créant en quelque sorte le poste de sous-secrétaire d'Etat, sera publié au *Journal officiel*.

On se plaît, dit la *Patrie*, à rechercher dans les nouvelles [illegible] sentiment des conseils généraux et de l'opinion des départements dans la nomination des présidents des assemblées départementales.

Malgré quelques variations inévitables produites par le déplacement d'une voix dans certains conseils, les chiffres de cette année présentent encore une majorité très conservatrice. En effet, sur 86 présidents de conseils généraux (sauf l'Algérie), nous comptons :

41 monarchistes ou impérialistes ;

5 constitutionnels, qui ne sont que des monarchistes hésitants ;

Et 39 républicains, parmi lesquels la plus grand nombre appartient à la nuance de ceux qui voudraient être "conservateurs et modérés".

Sur les 86 présidents connus, on compte 39 républicains, 5 constitutionnels et 41 monarchistes.

Les républicains ont gagné des sièges dans huit départements : Ardèche, Aube, Aude, Lot, Lot-et-Garonne, Saône-et-Marne, Haute-Vienne, Vosges ; ils en ont perdu un dans la Haute-Marne.

Voici les compositions de quelques conseils :

SEINE INFÉRIEURE.—M. Ancel, sénateur, monarchiste, président ; MM. le général Robert, sénateur, monarchiste, et Motion, ancien député, vice-président. MM. Rouland et Darcel, bonapartiste, et Thiessé, député républicain, secrétaire.

GIRONDE.—M. Léon Alexandre a été élu président du conseil général par 24 voix, contre M. le duc Decazes, qui n'en a obtenu que 16.

CHARENTE INFÉRIEURE.—Le Conseil général a réélu le bureau sortant, qui est composé de MM. Dufaure, président ; Lemercier et Duchâtel, vice-présidents ; Coindreau et Barbette, secrétaires.

BOUCHES-DU-RHONE.—M. Tardieu a été réélu président ; MM. Barne et Bédarride, vice-présidents ; MM. Fournier et Crespin, secrétaires.

AVEYRON.—Le conseil général de l'Aveyron a élu président M. de Bonald, président sortant, par 19 voix contre 16 voix données à M. Clauzel de Coussergues, et un bulletin blanc, sur 36 votants. Le Conseil général a élu vice-présidents, MM. Mayran et Clauzel de Coussergues ; secrétaires, MM. Marcejouls, Rodat, Rozier et Jalabert.

PYRÉNÉES (HAUTES).—M. Daguenet, sénateur monarchiste, président ; MM. Chasseloup et Xavier Dufaur, anciens députés monarchistes, vice-présidents ; MM. Lafont, Pianté et Cadaillon, secrétaires.

PYRÉNÉES (BASSES).—M. Cazalas, sénateur monarchiste, président ; MM. Dupré, constitutionnel, Labour, vice-présidents ; MM. Baudens et Bordères, secrétaires.

PYRÉNÉES-ORIENTALES.—M. Paul Massot, président ; MM. Garetta, républicain, vice-président ; MM. Justin Massot et Escanyé, républicains, secrétaires.

GERS.—M. Peraldi, bonapartiste, président ; MM. de Laroque-Ordan, légitimiste, et Delpech, bonapartiste, vice-présidents ; MM. Cavaré et Séchan, secrétaires.

TARN.—M. Daguilhon-Pujol, bonapartiste, président ; M. de Voisins-Lavernière, sénateur républicain, Bernès du Mural, vice-présidents ; MM. Gaillier, Cambon, Thierry et Barbé, secrétaires.

LANDES.—M. Victor Lefranc, député, président ; M. de Laborde, député bonapartiste, vice-président ; MM. de Ravignan, sénateur monarchiste, et de Roquebert, secrétaires.

LOT.—M. Roques, républicain, président ; MM. Sagner et Teilhard, députés, vice-présidents ; MM. Dufour et Daphnieux, secrétaires.

LOT-ET-GARONNE.—M. Faye, sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur, est élu président contre M. de Bastard, sénateur monarchiste.

CHARENTE.—M. Mathieu-Bodet, député, président ; M. Rambaud de Larocque, vice-président ; MM. Lajonnie et de Champvallier, secrétaires.

LANDES.—Le Conseil général des Landes a élu président, M. Victor Lefranc.

HAUTE-GARONNE.—M. Sacase, président sortant, a été réélu, par 19 voix, président du Conseil général de la Haute-Garonne ; M. Feressoi et M. Faure, vice-présidents ; M. Lartet et M. Niel, secrétaires.

Vous connaissez par dépêche les choix faits par notre conseil pour la composition de son bureau.

Aussitôt après sa nomination, M. Léon Alexandre, dont les opinions sont nettement constitutionnelles, a remercié ses collègues du conseil général, en leur adressant l'allocution suivante :

"Mes chers collègues,

"Si, en me nommant votre président, vous avez voulu appeler à la direction de vos travaux un ancien collègue profondément dévoué aux intérêts du département, et si vous avez voulu affirmer sur mon nom l'union de tous ceux qui veulent soutenir le gouvernement de la République dans les voies de conciliation, d'apaisement et de sage progrès proposées par le maréchal de Mac Mahon, je vous en exprime ma sincère gratitude.

"Mais si j'ai accepté l'honneur que vous venez de me faire, c'est que je savais avoir l'assentiment et le suffrage de notre éminent collègue, M. le duc Decazes.

"Une ancienne et précieuse amitié, la conviction des services qu'il a rendus et qu'il rend à la patrie, me commandent d'affirmer qu'entre lui et moi il ne pouvait y avoir, il n'y a pas eu de compétition.

LA MÉDIATION EN ORIENT.—Bruxelles, 24 août.—Le *Nord* annonce que la médiation de l'Italie en Orient devient de plus en plus probable.

Sir H. Elliot a fait de sérieuses représentations à Constantinople, en vue du rétablissement de la paix. Le *Nord* pense que l'action de l'Angleterre, [illegible] de la flotte anglaise de Besika, afin de convaincre la Turquie de la sincérité de ce revirement dans la politique anglaise.

Le *Nord* ajoute qu'en raison du mouvement national qui se produit en Russie, il est nécessaire que la médiation ait lieu promptement.

LA MORT DE M. CLAUDE.—Diverses versions circulent sur les causes de ce malheur. M. Claude retournait le 19 à Toul avec sa fille, à 9 heures du soir. Sa voiture, qu'il conduisait lui-même, était parvenue à la hauteur de Maron-la-Tour, à 11 kilomètres de la ville, le cheval de M. Claude, naturellement ombrageux et vicieux, prit frayeur des éclairs qui sillonnaient le ciel, du bruit de la foudre et de la pluie qui à ce moment était très violente. L'animal se jeta [illegible]

[illegible]

LA STATUE DE LAFAYETTE.—La statue de Lafayette offerte mercredi au maire de New York est l'œuvre du sculpteur à qui l'on doit aussi la "Liberté éclairant le monde," M. A. Bartholdi. Elle représente le général Lafayette au moment où il offre son épée à la jeune République des Etats-Unis. Les quatre faces du piédestal portent les inscriptions suivantes en relief :

"Lafayette.—A la ville de New York, la France en souvenir de la sympathie manifestée dans un temps d'épreuves, 1870–1871." "Dès que j'ai entendu parler de l'indépendance américaine, mon cœur s'est enrôlé." 1776—Erigée en 1876.

L'ATTITUDE DE LA FRANCE DANS LA QUESTION D'ORIENT.—Voici une nouvelle [illegible]

[illegible]

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

UNE RENCONTRE HOSTILE SUR LE CANAL.

L. J. Souer et Mr M. L. Smith blessés [illegible]

Une rencontre a eu lieu hier après-midi, vers une heure, rue du Canal près de Pecoigneure St-Charles, entre L. J. Souer, le représentant radical et l'ex-[illegible], et Mr H. L. Smith, un rédacteur du *Times*.

Plusieurs coups de pistolet ont été échangés [illegible]

Voici dans quelles circonstances la rencontre a eu lieu :

Mardi matin un article parut dans le *Times*, [illegible] meeting radical qui a eu lieu dans la paroisse Pointe Coupée, dans lequel notre confrère [illegible]

Hier matin la carte suivante, qui s'explique d'elle-même a paru dans le *Republican* :

Au public.

Dans plusieurs circonstances le *Times* a publié des articles [illegible] dernier, époque à laquelle j'ai accédé son éditeur de [illegible].

Mardi matin il a continué ses agressions et ses calomnies dans l'article suivant :

LA PLUS FAIBLE INVENTION DE TOUTES.

Le dernier coup de Souer sur la chambre [illegible]

"Souer, Breaux et Cie, se sont rendus à la Pointe Coupée, il y a une semaine, et ont [illegible] une Convention à eux tout seuls afin de choisir une liste de candidats de district et de paroisse.

Le bateau du quai, au pied de la Rivière Rouge, a servi de lieu de rendez-vous à la Convention, [illegible]

[illegible]

Il a été convenu alors que Weber, Souer et Cie, [illegible]

Les prétendus fuyards devaient flotter jusqu'à Bayou Sara, [illegible]

Le programme a été exécuté fidèlement dans tous ses détails, Souer arrivait ici hier et racontait sa terrible histoire, [illegible]

Naturellement cette histoire sera grossie et prendra les proportions d'un véritable événement à sensation pour les journaux du Nord, [illegible]

Je déclare ici que les allégations contenues dans cet extrait, du *Times* sont mensongères et inspirées par la malveillance, et je proclame conséquemment que l'éditeur responsable de ce journal est un menteur volontairement et intentionnellement.

L. J. SOUER.

M. H. L. Smith, un des rédacteurs du *Times*, s'est trouvé être directement insulté par cette carte de Souer, étant désigné tout particulièrement et dans des termes qu'il ne pouvait pas accepter.

M. Smith partageait les idées erronées de certains américains, qui se figurent que le duel est pire qu'un meurtre, et par adresse de cartel à Souer, qui, d'ailleurs, n'aurait probablement pas accepté. Il a tout simplement pris la résolution de corriger Souer la première fois qu'il le rencontrerait.

Hier après-midi, Mr. Smith descendait la rue St-Charles lorsqu'il s'est trouvé en présence de Souer, à l'angle de la rue du Canal. Levant aussitôt une canne dont il était armé, il a frappé son insulteur au visage. Souer a fait un pas de retraite, et tirant un revolver de sa ceinture a ouvert le feu sur M. Smith, qui ne pouvant dégainer son pistolet, qu'il était accroché à la poche de son pantalon, s'est mis à courir dans la direction de la statue de Clay, tandis que Souer continuait à tirer.

Mr. Smith ayant réussi enfin à pouvoir se servir de son arme, a fait feu trois fois à la place où il était et dans [illegible]

Au troisième coup de pistolet, Souer qui était au milieu de la rue est tombé et n'a plus donné signe de vie.

On le croyait mort, mais en le relevant, on a trouvé qu'il n'était que blessé, plus ou moins dangereusement, ayant reçu une balle à l'aine, une autre derrière le cou et une troisième à la jambe.

M. Smith a reçu également trois blessures, l'une au côté droit et les deux autres à la jambe gauche.

Par un hasard heureux, mais incompréhensible, aucun des nombreux passants qui se trouvaient sur les lieux lorsque le combat a commencé, n'a été blessé.

Les deux adversaires ont été conduits à l'hôpital de charité pour recevoir les premiers soins.

On nous rapporte que le docteur Smythe après avoir examiné les blessures de Souer, a déclaré qu'une d'elles, celle de l'aine était probablement mortelle.

Mr Smith a une blessure assez grave au côté droit, mais il n'y a pas de danger réel pour lui.

Les fraudes dans l'enregistrement.

Les superviseurs radicaux continuent à faire des tentatives désespérées pour enregistrer des votants frauduleux, mais les superviseurs démocrates, quoiqu'un seul contre deux, ont les yeux ouverts et il est difficile de les tromper.

On vient de découvrir cependant, que malgré cette vigilance, le nègre Charles Williams, qui a été arrêté et envoyé à la prison de paroisse pour avoir voulu se faire enregistrer frauduleusement dans le second ward, avait réussi à se faire enregistrer déjà dans le troisième, le quatrième, le cinquième, le sixième, le septième, le huitième et le neuvième ward. C'est à dire sept fois.

Charles Williams voulait probablement pouvoir voter dans chacun des dix-sept wards de la paroisse d'Orléans.

Dans le cinquième ward, [illegible] s'est plaint d'un certain agent de police, nommé Jno Pascal, qui posait des fraudes avec toute la vigueur dont il est capable, et est allé aux renseignements relativement au personnage et on a trouvé dans les livres, qu'en 1874 il s'était fait enregistrer à la fois dans le quatrième et dans le cinquième ward.

Les superviseurs radicaux continuent à susciter des obstacles lorsque des citoyens se présentent pour se faire enregistrer avec leurs papiers de naturalisation.

M. Charles Cavanac, membre du comité sur l'enregistrement du parti démocratique, s'est un sujet [illegible] certain Bartlett, Superviseur radical du neuvième ward.

On nous apprend que la police a reçu secrètement l'ordre d'arrêter, pour violation de domicile, les membres des comités démocratiques, qui ont pour mission de s'enquérir si telle ou telle personne demeure réellement à l'endroit indiqué. Tout cela pour empêcher jusqu'à un certain point que l'on puisse découvrir les fraudes.

Deux citoyens ont été arrêtés hier pour cette seule raison. C'est là un outrage, et nous ne croyons pas inutile de rappeler à la police métropolitaine que nous [illegible]

Une seconde lettre d'Antoine.

Décidément, le petit César Antoine est atteint de la maladie d'écrire, le *Cacoëthes scribendi*, comme on dit en latin. C'est à Kellogg cette fois-ci [illegible]

[illegible]

Le club démocratique du quatrième ward [illegible]

L'ancien Club Conservateur [illegible]

Comité de France. [illegible]

Ed Vinant, [illegible]

Un petit enfant de Mme Fortier, demeurant rue Ste. Anne No [illegible]

Hier après-midi vers 4h [illegible]

On a trouvé, hier, à midi, le corps d'une jeune femme [illegible]

TEMPERATURE.—7 Sept. 1876.

Thermomètre de C. [illegible]

— M. Prudhomme, obligé de rester à Paris pendant les fortes chaleurs [illegible]

Tous les jours, dès cette [illegible]

—Un jour qu'on présentait à Rossini un monsieur [illegible]

—Pas autant que vous le croyez !—dit simplement le monsieur.

—La petite Jeanne, qui est assez peureuse [illegible]

—Tiens ?...

—Oui, maman ; et la preuve, c'est que la petite fille à côté de moi [illegible]

—Un emprunteur va chez un ami [illegible]

—Une définition.

La chance est un plaisir [illegible]

Décédé, hier matin, [illegible] MATHIEU BOURBELEY [illegible]

Entrepôt de Tapis.

AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES [illegible]

Pour Administrateur de Commerce,

N. A. LLAMBIAS,

Avis.

A LOUER.

Election, Vérité [illegible]

ELITE CLUB ROOM,


St-Bernard Coal Co.,

EARLINGTON, KY.

W. S. CAMPBELL,

No 93 de la rue Commune.

Charbon ! Charbon ! Charbon !

AVIS.

L. GIROT.

Tailleur Fashionable.

PHARMACIE CENTRALE

E. ALEIX,

PHARMACIEN.

LEON GODCHAUX,

A Louer.

W. G. COYLE & Co.,

CHARBON.

ROY'S BRICK-YARD.

FREDERIC ROY.

LEON MEDAL

CONFISEUR.

CHAS. E. KELLS

E. VIET,

J. P. HARRINGTON.

PITT.

MM. Grasgard & Schmidt,

A. A. PEYROUX

NOTAIRE PUBLIC.

HUILE D'ASSURANCE !

LA MEILLEURE HUILE DE SURETE à l'usage des familles.

EXCELLENTES QUALITÉS

SURETE QU'ELLE OFFRE

Une bonne lumière artificielle.

BELLE HUILE D'ECLAIRAGE.

AVIS AUX MARCHANDS.

AVIS AUX MARCHANDS !

LA MAISON C. JAUBERT & CO.,

30 Rue de Chartres, N. O.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE

FAURE & MAILHO,

BORDEAUX.

MONTRES WALTHAM AMERICAINES.

AGENCE

A. M. HILL,

au No 36 de la rue St-Charles, coin Commercial Place,

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français.

P. E. SARRAZIN,

279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital.

Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur.

Grand assortiment de pipes [illegible]

J. MANDIN & Cie.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

57 rue Decatur, Nouvelle-Orléans.

GRAND VIN DE CHAMPAGNE

EUGÈNE CLICQUOT

FINE WINES, COGNAC, OLIVE OIL

SEIGNOURET FRERES F.S TRADE MARK BORDEAUX

BERGIER & DE SMET, Sole Agents, 32 Decatur St.

A. W. MOFFETT & CO.,

Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.

LHOTE & CO.,

CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.

PHARMACIE FRANÇAISE,

A. CARROUCHE,

Avis.

A vendre.